

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

COLLECTION RELIEE DES
DOCUMENTS "COM"

COM (78)627

Vol. 1978/0242

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du 22 septembre 2003 (JO L 243 du 27.9.2003, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as amended by Regulation (EC, Euratom) No 1700/2003 of 22 September 2003 (OJ L 243, 27.9.2003, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), geändert durch die Verordnung (EG, Euratom) Nr. 1700/2003 vom 22. September 2003 (ABl. L 243 vom 27.9.2003, S. 1), ist diese Datei der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in dieser Datei in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben.

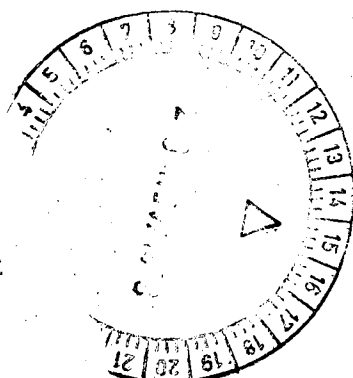
COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

BUDGET GENERAL

COM(78) 627 final

SECTION III - COMMISSION

Bruxelles, le 15 novembre 1978



VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

(dépenses non obligatoires)

BUDGET GENERAL

Section III - Commission

Virement de crédits de chapitre à chapitre

(dépenses non obligatoires)

VIREMENT N° 33/78

(UCE)

Du chapitre 100 - Crédits provisionnels

15.000.000 .en paiement

8.029.200 en engagement

Au chapitre 33 - Dépenses de recherches
et d'investissement

Art. 335 - Action indirecte

Poste 3351 - Fusion et physique des plasmas
(y compris le projet JET)

Conformément aux dispositions de l'article 21, paragraphe 4, du règlement financier, le contrôleur financier a visé cette proposition pour attester la disponibilité des crédits en date du 5 octobre 1978.

JUSTIFICATION

Le budget de la Commission comporte au chapitre 100, position "10" des commentaires, un montant de 15,0 MUCE en crédits de paiement (auxquels correspond un montant de 8.029,2 MUCE en crédits d'engagement) relatif au projet "FUSION - JET". A ce sujet, il est rappelé que ces crédits, normalement imputables au poste 3351, ont été inscrits au chapitre 100 dans l'attente des décisions que le Conseil était appelé à prendre en la matière, à savoir :

- Décision modifiant le programme d'Euratom dans le domaine de la fusion et de la physique des plasmas en vue d'y inclure le projet JET; cette décision fixe à 102,4 MUCE le plafond des engagements de dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Décision relative à la constitution de l'Entreprise commune Joint European Torus (JET), Joint Undertaking, comportant, en annexe, les "Statuts" de cette Entreprise commune.
- Décision relative à l'octroi d'avantages à l'Entreprise commune JET.

Or, ces décisions ayant été prises le 30 mai 1978 (*), la Commission a commencé, dès lors, l'exécution de cette nouvelle partie du programme "Fusion" en utilisant d'abord les crédits déjà ouverts aux budgets 1976/1977 et encore disponibles en 1978.

Afin de couvrir la totalité des besoins de la Commission en crédits assurant la poursuite de l'exécution de ce programme, il est nécessaire de maintenir les crédits inscrits actuellement au chapitre 100 à la disposition de celui-ci.

C'est pourquoi il est demandé, dès maintenant et à titre conservatoire, de virer ces crédits, à savoir :

- 15.000.000 UCE en crédits de paiement
- 8.029.200 UCE en crédits d'engagement

du chapitre 100 au poste 3351 d'où ils feront l'objet d'un report à l'exercice 1979, conformément aux dispositions de l'article 6 paragraphe 2 du Règlement financier.

Quant à la situation financière du projet JET, il est fait renvoi aux tableaux repris aux annexes I et II ci-jointes.

(*) JO L 151 du 7 juin 1978

Situation des crédits du chapitre 100
à la date du 24 octobre 1978

(en UCE)

	Crédits pour engagements	Crédits pour paiements
1. Dotation totale	56.393.800	39.225.300
2. Crédits déjà transférés par voie de virement sur les lignes budgétaires prévues	1.622.000	1.488.500
3. Crédits dont le virement est en instance de décision devant l'autorité budgétaire	6.379.100	6.379.100
4. Crédits encore inscrits au chapitre 100	48.392.700	31.357.700
<u>Dont :</u>		
Titre 1	2.079.500	2.079.500
Art. 210 et poste 2353 (fonctionnement)	614.000	614.000
Art. 282 - Institut des Communautés européennes pour l'analyse et la recherche économique	3.050.000	3.050.000
Art. 289 - Ecoles européennes (budgets supplémentaires pour l'exercice 1978)	1.082.000	1.082.000
Poste 3201 - Projets communs d'exploration d'hydrocarbures	15.000.000	5.000.000
Poste 3351 - Crédits relatifs au projet "Fusion JET"	8.029.200	15.000.000
Poste 3358 - Retraitement des combustibles irradiés	1.000.000	1.000.000
Poste 3359 - Déclassement des installations nucléaires	500.000	500.000
Poste 3371 - Mise en oeuvre d'actions concertées	38.000	32.200
Poste 3710 - Actions dans le domaine de l'aéronautique - recherches technologiques	15.000.000	1.000.000
Art. 390 - Actions de recherche dans le domaine technologique et industriel	2.000.000	2.000.000
	48.392.700	31.357.700

PROJET JET : SITUATION BUDGETAIRE DES CREDITS D'ENGAGEMENT

en UCE					
Exercice	Crédits ouverts	Prévisions de crédits	Prévisions engagements contractés au 31.12.1978	Prévisions crédits subsistants au 31.12.1978	Echéancier prévisible des engagements
1	2	3	4	5	6
1976 :					
Chap. 33	68.376.773	-	16.000.000 ^(*)	52.376.773	16.000.000 ^(*)
Chap. 100	-	-			
1977 :					
Postes 3332/3394	17.527.000	-		17.527.000	
Chap. 100	-	-			
1978 :					
Poste 3351	p.m.	-		8.029.200 ^(**)	
Chap. 100	8.029.200	-		-	
1979 :					
Poste 3351	-	p.m.	-	-	54.400.000 ^(***)
Chap. 100	-	-	-	-	-
1980 :					
Poste 3351	-	8.467.027	-	-	32.000.000 ^(***)
total	93.932.973	8.467.027	16.000.000	77.932.973	102.400.000
	102.400.000 ← 102.400.000				

(*) Ce montant comprend les 5.900.000 UCE (4.000.000 UCE + 1.900.000 UCE) déjà mises à la disposition du projet JET en vue de couvrir les travaux préparatoire.

(**) Après virement du chapitre 100 au chapitre 33.

(***) Ces besoins (86.400.000 UCE au total) sont à couvrir par les crédits d'engagement subsistants au 31.12.1978 (77.932.973 UCE) et les nouveaux crédits (8.467.027 UCE) dont l'inscription au budget 1980 est envisagée.

PROJET JET : SITUATION BUDGETAIRE DES CREDITS DE PAIEMENT

en UCE

Exercice	Crédits ouverts	Paielements effectués au 31.12.1977	Crédits annulés au 31.12.1976	Prévision d'utilisation des crédits 1977 reportés en 1978	Crédits reportés de 1977 et prévision d'annulation au 31.12.1978	Prévision de crédits à reporter de 1978 vers 1979	Prévision de crédits pour 1979 et 1980	Echéancier prévisible des paiements
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1976 : Chap. 33	8.519.234	4.000.000	4.509.234	-	-	-	-	-
Chap. 100	-							
1977 : Postes 3332/ 3394	20.551.000							
Chap. 100	-			5.600.000	14.951.600	-	-	9.600.000(*)
1978 : Poste 3351	p.m.	-	-	-	-	15.000.000(**)	-	32.000.000(***)
Chap. 100	15.000.000	-	-	-	-	-	-	
1979 : Poste 3351	-	-	-	-	-	-	17.000.000	
Chap. 100	-	-	-	-	-	-	-	-
1980 et exercices ultér. Poste 3351	-	-	-	-	-	-	60.800.000	60.800.000
TOTAL		4.000.000	(4.509.234)	5.600.000	(14.951.600)	15.000.000	77.800.000	102.400.000
				102.400.000 =====				

(*) Ce montant comprend les 5.900.000 UCE (4.000.000 + 1.900.000 UCE) déjà mises à la disposition du projet JET en vue de couvrir les travaux préparatoires.

(**) Après virement du chapitre 100 au chapitre 33.

(***) Montant à couvrir, à concurrence de 15.000.000 UCE, par voie des crédits de 1978 dont le report à l'exercice 1979 est envisagé et, à concurrence de 17.000.000 UCE, par voie des crédits demandés à l'avant-projet de budget pour 1979, compte tenu de la lettre rectificative.